



Central Organ/MEC/AMB/Comm.(LXXV)

**COMMUNIQUE DE LA 75EME SESSION
ORDINAIRE DE L'ORGANE CENTRAL DU
MECANISME DE L'OUA POUR LA PREVENTION,
LA GESTION ET LE REGLEMENT DES CONFLITS
AU NIVEAU DES AMBASSADEURS**

ADDIS ABEBA, ETHIOPIE, 22 AOUT 2001

L'Organe central du Mécanisme de l'OUA pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits a tenu sa 75^{ème} session ordinaire au niveau des ambassadeurs à Addis Abéba, en Ethiopie, le mercredi 22 août 2001. La session s'est déroulée sous la présidence de l'ambassadeur S. Akapelwa, représentant permanent de la Zambie auprès de l'OUA.

L'Organe central a examiné l'évolution du processus de paix au Burundi et la situation aux Comores.

L'Organe central a également été informé par l'ambassadeur de la République d'Angola de la situation qui prévaut dans son pays, en particulier la persistance des attaques armées de l'UNITA contre les populations civiles, y compris la récente attaque menée, le 10 août 2001, contre un train transportant des passagers civils, dans les environs de Zenza do Ihombo, attaque revendiquée par l'UNITA et qui a causé la mort de 252 personnes et 165 blessés.

A l'issue de ses délibérations, l'Organe central a adopté les décisions suivantes :

A/ Sur l'évolution du processus de paix au Burundi

L'Organe central :

1. **SE FELICITE** des résultats positifs du 15^{ème} Sommet de l'Initiative régionale sur la paix au Burundi, tenu à Arusha le 23 juillet 2001, en particulier de la signature par le Président Pierre Buyoya et le vice-Président désigné, Domitien Ndayizeye, d'un document contenant les conditions à respecter pour une meilleure transition;
2. **EXHORTE** l'ensemble des parties burundaises à tout mettre en œuvre pour l'application rapide et scrupuleuse des décisions pertinentes du 15^{ème} Sommet régional d'Arusha, notamment la mise en place de la force de protection et du gouvernement de transition ;

3. **ENCOURAGE** le gouvernement et la Commission de suivi de l'application de l'Accord d'Arusha à poursuivre leurs efforts visant à créer un environnement propice au retour des exilés politiques et à leur participation au gouvernement de transition ;
4. **LANCE UN APPEL** au G-10 et au G-7 pour qu'ils reconstruisent leur unité respective et apportent une contribution effective au gouvernement de transition et à la mise en œuvre intégrale de l'Accord de paix ;
5. **SE FELICITE** de l'engagement de certains pays africains à contribuer à la formation des éléments de la force de protection une fois que celle-ci aura été constituée ;
6. **REITERE SON APPUI** aux efforts des pays de l'Initiative régionale pour la paix au Burundi ainsi que du Facilitateur, Nelson Mandela, et les **ENCOURAGE** à poursuivre ces efforts jusqu'à l'instauration d'une paix définitive au Burundi ;
7. **LANCE, UNE FOIS DE PLUS, UN APPEL** pressant aux groupes armés FDD et FNL, pour qu'ils mettent un terme immédiat à leur action armée, dont les principales victimes sont les populations civiles, et se joignent au processus de paix. A cet égard, l'Organe central **EXPRIME SON APPUI** aux efforts déployés par le Président El Hadj Omar Bongo et le vice-Président Jacob Zuma, dans le cadre du processus de paix, en vue de la cessation des hostilités et de la conclusion d'un accord de cessez-le-feu ;
8. **LANCE UN APPEL** aux Etats membres, ainsi qu'au reste de la communauté internationale, pour qu'ils apportent tout l'appui requis pour soutenir le gouvernement de transition, une fois qu'il aura été mis en place. L'Organe central **LANCE EGALEMENT UN APPEL** aux bailleurs de fonds qui ont fait des annonces de contributions lors de la Conférence de Paris de décembre 2000 sur le Burundi pour qu'ils honorent leurs engagements de toute urgence ;
9. **SE FELICITE** des efforts en cours en vue du rapatriement des réfugiés burundais se trouvant en Tanzanie et **DEMANDE** au Secrétariat général de l'OUA de continuer à suivre très étroitement cette question, conformément à la décision CM/Dec. 590 (LXXIV) adoptée par la 74^{ème} session ordinaire du Conseil des ministres tenue à Lusaka, en Zambie, du 5 au 8 juillet 2001.

10. **LANCE UN APPEL** aux Etats membres et à la communauté internationale dans son ensemble pour qu'ils apportent une assistance humanitaire aux populations nécessiteuses au Burundi;
11. **DEMANDE** au Conseil de sécurité d'examiner favorablement l'appel lancé par le 15^{ème} Sommet régional pour le déploiement d'une mission de maintien de la paix au Burundi ;
12. **REITERE** l'engagement de l'OUA à tout faire pour maintenir la dynamique actuelle dans le processus de paix et **DEMANDE** au Secrétaire général, en consultation avec les parties burundaises et l'Initiative régionale, d'arrêter les modalités d'une contribution supplémentaire de l'OUA à la phase actuelle du processus de paix et de mobiliser à cet effet, auprès des Etats membres et du reste de la communauté internationale, les ressources requises.

B/ Sur la situation aux Comores

L'Organe central :

1. **REAFFIRME** la détermination de l'OUA à continuer à assister les parties comoriennes dans leurs efforts de réconciliation, et ce sur la base du maintien de l'unité et de l'intégrité territoriale de l'archipel, du retour rapide à l'ordre constitutionnel et de la mise en place d'institutions démocratiques ;
2. **SE FELICITE** des progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la réconciliation aux Comores, signé le 17 février 2001, en particulier la préparation d'un avant-projet de constitution pour le Nouvel Ensemble Comorien, et **ENCOURAGE** les parties à mettre en place les autres sous-Commissions prévues par l'Accord, notamment la sous-Commission chargée du ramassage des armes et de la réinsertion des jeunes, pour assurer l'aboutissement rapide du processus de réconciliation ;
3. **DEPLORE** les incidents qui ont conduit au changement de dirigeants à Anjouan et **PREND NOTE** des déclarations faites par les nouvelles autorités de l'île exprimant leur attachement à l'Accord-cadre ;
4. **RECOMMANDE** la tenue d'une réunion ministérielle des pays de la région et de la Troïka de l'OUA pour examiner la situation aux Comores à la lumière des récents développements intervenus dans le pays ;

4. **REITERE** son appréciation aux partenaires de l'OUA, notamment l'Organisation internationale de la Francophonie, la Ligue des Etats arabes, l'Union européenne et les Nations unies, pour leurs efforts visant à renforcer le processus de réconciliation en cours et à assurer le maintien de l'unité et de l'intégrité territoriale des Comores, le retour à l'ordre constitutionnel et la mise en place d'institutions démocratiques. A cet égard, et en vue de renforcer la coordination, l'Organe central **DEMANDE** au Secrétaire général, en consultation étroite avec l'Afrique du Sud, le pays coordonnateur des efforts régionaux sur les Comores, d'accélérer les préparatifs pour la tenue d'une réunion de coordination entre les pays de la région et de la Troïka de l'OUA, d'une part, et les partenaires de l'OUA au sein de la Communauté internationale et d'autres acteurs intéressés, d'autre part;
5. **REITERE EN OUTRE** son appel aux Etats membres qui ne l'ont pas encore fait pour qu'ils versent des contributions volontaires au Fonds de l'OUA pour la paix, afin que le processus de réconciliation ne souffre d'aucun retard en raison d'un manque de fonds;
6. **DEMANDE** en outre aux Etats membres et aux autres pays et donateurs qui ont fait des annonces de contributions lors de la Conférence des Amis des Comores, tenue à Paris, en France, le 5 juillet 2001, d'honorer leurs engagements le plus rapidement possible ;
7. **DEMANDE** au Secrétaire général, en étroite consultation avec le gouvernement de Maurice, d'accélérer les préparatifs de la Conférence des donateurs sur les Comores, qui doit avoir lieu à Maurice en 2002 et qui doit permettre de s'attaquer aux problèmes socio-économiques de l'archipel.

C/ Sur les récents développements en Angola

L'Organe central :

1. **CONDAMNE** fermement l'acte barbare que constitue l'attaque, le 10 août 2001, d'un train de passagers civils et l'intransigeance de l'UNITA et tient ses dirigeants pour responsables de ces attaques contre d'innocentes populations, qui sont contraires à toutes les normes internationales ;
2. **LANCE UN APPEL** aux Etats membres et à la communauté internationale dans son ensemble pour qu'ils renforcent les sanctions imposées contre l'UNITA et ses dirigeants, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations unies et aux décisions de l'OUA.